



COMMUNE DE LINXE

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le 29/05/2024

ID : 040-214001554-20240524-240524H1543H1-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 24 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Linxe, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Thierry GALLEA, Président.

Date de la convocation : mardi 21 mai 2024

Présents :

Thierry GALLEA, Dominique ROBERT, Stéphane SERE, Delphine CHOLE, Julien DESBIEYS, Carine DUPUY, Pierre SANCHEZ, Isabelle DARRICAU, Jean-Luc LAHOUE, Marine FOURGS, Marc VERNIER, Marie DURAN

Absents :

Cédric CHATON

Pouvoirs :

Chantal GARROUSSIA a donné pouvoir à Mme FOURGS ; Véronique MORA a donné pouvoir à M. LAHOUE

Nombre de membres afférents 15

Nombre de membres en exercice 15

Présents 12

Pouvoirs 2

Votants 14

N° DEL20240524-006

TARIFS 2024 : CAMPS ACM

Les accueils collectifs de loisirs de la commune de Linxe organisent des camps pour l'été 2024.

=> Le camp de la maison des jeunes se déroulera du 8 au 12 juillet 2024 dans la région de Font Romeu (66). Il est ouvert à 16 adolescents (2012-2007).

Le coût du séjour est de 3 619.90€.

Le tarif applicable par enfant est de 225€.

=> Le mini-camp de l'ALSH se déroulera du 18 au 19 juillet 2024 à Libarrenx (64). Il est ouvert à 12 enfants (2016-2017).

Le coût du séjour est de 612,52€.

Le tarif applicable par enfant est de 50€.

=> Le camp de l'ALSH se déroulera du 30 juillet au 2 août 2024 à Lalinde (24). Il est ouvert à 12 enfants (2013-2014-2015).

Le coût du séjour est de 2 529.80€.

Le tarif applicable par enfant est de 211€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

ARTICLE 1 -



APPROUVER les tarifs proposés pour ces camps.

ARTICLE 2 -

AUTORISER monsieur le Maire à signer les devis et payer les factures en lien avec ces camps.

ARTICLE 3 -

La dépense est inscrite au budget principal 2024.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés ().

Signé le , 28/05/2024

le secrétaire de
séance
Pierre SANCHEZ



Thierry GALLEA